



**Université Écologique de Bucarest**



**Centre international de droit comparé  
de l'environnement**

## **La consécration universelle du droit de l'homme à l'environnement (Colloque international, Bucarest, 19–20 mai 2025)**

La Conférence de Stockholm de 1972, il y a 53 ans, fut la première initiative de l'ONU en matière de protection de l'environnement. Elle a été marquée par la proclamation selon laquelle : « L'homme a un droit fondamental à des conditions de vie satisfaisantes dans un environnement dont la qualité lui permette de vivre dans la dignité et le bien-être ». En 1981 l'Afrique fut le premier continent à consacrer ce nouveau droit dans une convention régionale (art. 24 de Charte africaine des droits de l'homme et des peuples). En 2018 l'Amérique du sud adoptait l'accord d'Escazu reconnaissant le « droit de toute personne, des générations présentes et futures, à vivre dans un environnement sain et au développement durable » (art.1 de l'Accord régional sur l'accès à l'information, la participation publique et l'accès à la justice à propos des questions environnementales en Amérique latine et dans les Caraïbes). Parallèlement plus de 150 États introduisirent le droit à l'environnement dans leur Constitution. Le 28 juillet 2022 pour la première fois, l'Assemblée générale des Nations Unies a voté une résolution consacrant ce droit.

Le colloque a pour but de faire le point sur le droit de l'homme à l'environnement et son effectivité en droit régional et international. On envisagera les divers projets de conventions universelles sur le droit de l'homme à un environnement sain et durable, prenant ou non en considération l'interdépendance entre l'homme et la nature. Le projet de 2024 de Pacte international sur les droits environnementaux élaboré par le Centre international de droit comparé de l'environnement devrait à l'avenir consacrer universellement le droit de l'homme à l'environnement.

### **PROGRAMME**

Lundi 19 mai

9h00 Ouverture : - Mircea Duțu, UEB

- Michel Prieur, CIDCE

**9h30 – I. Les origines et la consécration par l'ONU du droit à un environnement sain**

- Origines par Jérôme Fromageau, président de la Société française pour le droit de l'environnement (SFDE)

- La reconnaissance du droit à l'environnement par les Nations Unies par Michel Prieur, président du CIDCE

#### 10h30 – II. L'innovation d'un droit intemporel

- Le droit de l'humanité à la conservation de l'environnement : par Mircea Dutu, professeur de droit, président de l'UEB
- Droits de l'homme à l'environnement et droit des générations futures : par Emilie Gaillard, maître de conférences à l'Université de Nouvelle Calédonie
- Essai d'une lecture constitutionnelle du projet de 3<sup>e</sup> pacte : par Ibrahim Kaboglu, Bâtonnier de l'ordre des avocats d'Istanbul

12h00 – 13h00 Pause déjeuner

#### 13h00 – 16h00 – III. Les enjeux du droit à l'environnement

- Droits de l'homme à l'environnement et développement durable : par Agnès Michelot, professeure à l'université de la Rochelle
- Droits de l'homme à l'environnement et droit des femmes : par Soukaina Bouraoui, directrice du CAWTAR, Tunis
- Droits de l'homme à l'environnement et droit des affaires par Gabriel Manu, maître de conférences, UEB
- Droits de l'homme à l'environnement et droit de propriété : par Laurent Vassalo, docteur en droit, CIDCE
- Droits de l'homme et justice climatique : par Julien Prieur, docteur en droit expert en développement durable, CIDCE

Mardi 20 mai

#### 9h00 – IV. L'apport des conventions et Cours régionales sur les droits de l'homme

- Convention africaine et Cour africaine : par Valérie Edwige Soma Kaboré, professeure à Ouagadougou, Burkina Faso
- Convention américaine et Cour Interaméricaine : par Fernanda Cavedon Capdeville : Université de Florianópolis, Brésil
- Convention européenne et Cour européenne : par Jean-Pierre Marguénaud, professeur honoraire à l'université de Limoges
- Accord régional d'Escazu en Amérique latine et aux Caraïbes : par Michel Prieur, CIDCE
- La Charte des Droits Fondamentaux de l'UE et la CJUE : par Gabriela Oantă, professeure, Université de la Coruña, Espagne

12h00 – 13h00 Pause déjeuner

#### 13h00 – 16h00 – V. Perspectives

- Les leçons tirées de l'échec du projet de Pacte global français : par Jean-Michel Atta, chargé d'enseignement à l'université de Perpignan, CIDCE
- Droit à un climat stable et sûr ou émergence d'un nouveau droit humain : par Mircea M. Dutu-Buzura, docteur en droit

- Droits de l'homme à l'environnement et droits de la nature : par Hubert Delzangles, professeur de droit, institut d'études politiques de Bordeaux
- Droits de l'homme à l'environnement et Union européenne : par : Andrei Duțu-Buzura, maître de conférences, UEB
- Le projet de 3<sup>e</sup> Pacte ou Pacte international sur les droits environnementaux : par Erin Daly, professeur à l'université de Delaware (États Unis), CIDCE

16h00 – **Conclusions** - Mircea Duțu, UEB

- Michel Prieur, CIDCE